

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR QUENTIN HAAS, DÉPUTÉ (PCSI), INTITULÉE "RÉSILIATION DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE" (N°2972)**

Le bon fonctionnement du système de formation professionnelle est une préoccupation constante des autorités et le Gouvernement jurassien encourage les partenaires du système – entreprises formatrices, OrTra et écoles professionnelles – à maintenir des conditions optimales pour permettre à notre jeunesse d'accéder à un CFC ou une AFP. Le Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire (SFO) maintient un suivi permanent sur les contrats d'apprentissage en cours et aucun de ceux-ci ne peut être rompu sans que d'autres solutions aient été envisagées auparavant.

Par résiliation du contrat d'apprentissage (RCA), on entend une rupture anticipée du contrat de formation duale. Celle-ci peut être suivie d'une reprise d'une autre formation et ne suppose pas automatiquement un arrêt définitif de la formation professionnelle initiale. Dans la plupart des cas, ces résiliations sont suivies par la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage. Les RCA ne doivent donc pas être toutes considérées comme un échec, mais aussi comme une opportunité de réorientation (changement du type de formation, du domaine professionnel ou du niveau de formation).

La statistique du nombre de RCA pour le canton du Jura en 2017 est favorable en regard de la moyenne nationale, aussi bien pour les formations amenant au CFC qu'à l'AFP (8,35% en moyenne globale pour le Jura contre 25% pour la Suisse). Cela représente 212 résiliations sur 2'538 contrats d'apprentissage, réparties ainsi :

- Mauvais choix professionnel, y compris durant le temps d'essai : 111
- Résultats scolaires et/ou professionnels insuffisants : 37
- Manquements de la personne en formation : 16
- Raisons médicales : 13
- Déménagements et autres raisons en lien avec la sphère privée : 10
- Conflits entre les parties contractantes : 7
- Autres raisons (dissolution de l'entreprise, changement de formateur-trice) : 18

La plupart des RCA sont le résultat d'erreur de recrutement, aussi bien de la part des entreprises formatrices que des jeunes et/ou de leurs représentants légaux (mauvais choix professionnel). Pour éviter toutes ces erreurs, il faudrait que chaque jeune ait un projet professionnel clair, qu'il trouve une offre d'apprentissage adaptée et que ses compétences correspondent aux exigences du métier. Le Département de la formation, de la culture et des sports a développé plusieurs mesures et projets permettant d'aider les jeunes et les entreprises à faire le bon choix et de soutenir les processus de formation. En voici quelques exemples :

- Poste de coach et responsable du suivi des apprentis-e-s. Celui-ci prend en charge tous les jeunes en difficulté pour éviter les situations de rupture.
- ProEntreprise, projet soutenu par le Secrétariat à l'économie, la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI), met en relation les futurs employeurs avec les jeunes en recherche de place d'apprentissage et fournit de précieux conseils et aide à la décision.
- La commission de pilotage des mesures de transitions entre les niveaux secondaire I et II analyse et conseille tous les jeunes qui n'ont pas de place d'apprentissage et leur propose des solutions.
- L'autorité de surveillance des contrats assure, au sein du SFO, le suivi de tous les contrats et traite des situations difficiles.

Cependant, même si les services d'orientation, les écoles et les autorités de surveillance font leur travail au mieux, un certain nombre de mauvais choix est inévitable. L'important est d'être capable d'accompagner les cas difficiles, de les conseiller pour faire d'une résiliation non pas un échec mais un nouveau départ.

Le Gouvernement jurassien est conscient des défis qui attendent le système de formation : les changements technologiques et sociologiques provoquent une érosion lente mais incontournable de certains métiers, notamment dans la vente, remplacés par d'autres, souvent plus exigeants en termes scolaires. Les partenaires de la formation professionnelle devront faire preuve d'une grande capacité d'adaptation pour maintenir l'efficacité de celui-ci. Ils pourront compter sur le soutien entier et décidé des autorités jurassiennes.

Le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions posées.

**Quelles sont les leçons qu'il convient de tirer de cette publication ?**

Les résiliations qui ne sont pas suivies de la conclusion d'un nouveau contrat d'apprentissage sont de l'ordre de 5%. L'autorité de surveillance des contrats d'apprentissage (SFO) doit pouvoir analyser et discuter ces situations avec les personnes concernées pour savoir si des alternatives à la résiliation sont possibles. Si tel n'est pas le cas, toutes les mesures doivent être prises pour donner des opportunités de réorientation. Dans le Jura, les jeunes en rupture de contrat seront directement mis en contact avec les responsables de ProEntreprise, pour dessiner et trouver de nouvelles perspectives.

**Quels sont les domaines professionnels dans lesquels cette situation est la plus alarmante dans notre canton ?**

Les professions atypiques en termes d'horaires de travail tels que les métiers de bouche ou les professions où la pénibilité du travail est plus conséquente sont susceptibles de générer un plus grand nombre de résiliations. Dans le canton du Jura, les différences entre domaines professionnels ne sont toutefois pas significatives.

**Sont-ils en contradiction avec les chiffres nationaux, et si oui, quelles en sont les potentielles raisons ?**

Comme mentionnés, les chiffres jurassiens sont plus bas que les chiffres nationaux, ce qui est réjouissant et montre que le travail des services concernés (orientation, SFO, OrTra, écoles) porte ses fruits. La région jurassienne compte de nombreuses entreprises formatrices fidèles, proches du terrain et de la population et habitées par la culture de la formation professionnelle. Les grandes entreprises étrangères qui s'installent en Suisse n'ont pas toutes cette culture et devront à l'avenir y être sensibilisées.

**La différence entre les sexes est-elle aussi marquée dans le Jura qu'à l'échelle nationale ?**

Non. Il y a certes une différence, mais elle n'est pas aussi marquée qu'à l'échelle nationale. Les filles sont, d'une manière générale, plus assidues et studieuses que leurs homologues masculins. Par contre, elles s'orientent souvent vers des métiers typiquement féminins (commerce, santé, social, vente), alors que des places restent inoccupées dans les domaines techniques ou artisanaux.

**Quelles sont les potentielles réactions que le Gouvernement compte engager pour améliorer la situation des jurassiens cherchant à obtenir une AFP et réduire le taux de résiliation constaté dans cette étude ?**

De nombreuses mesures existent au niveau cantonal en matière d'orientation et de suivi d'apprentissage, en particulier pour encourager les profils scolaires les plus bas à entrer dans les formations de type AFP. Celles-ci permettent à de nombreux jeunes pour qui les exigences du CFC sont trop élevées d'entrer, malgré leur niveau, dans un processus de formation professionnelle certifiante, pour éventuellement obtenir un CFC par la suite. Le Gouvernement, par le biais des services de l'Etat concernés, soutient ces actions qui cherchent à valoriser ces formations autant auprès des entreprises que parmi les jeunes en recherche de places d'apprentissage. Elles participent toutes à limiter le nombre de résiliations de contrats d'apprentissage.

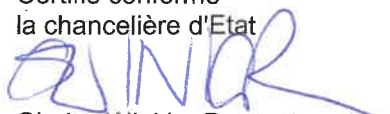
Vu les excellents résultats obtenus, le Gouvernement jurassien n'envisage pas, pour le moment, de mesures supplémentaires, mais continuera à soutenir les nombreux projets et mesures en cours, dont ProEntreprise, qui s'adresse aux jeunes en quête d'une place d'apprentissage et aux entreprises en recherche d'apprenti-e-s, dont également le coaching, qui concerne les apprenti-e-s en difficulté, et dont aussi l'amélioration des filières de transition, destinées à faciliter l'intégration professionnelle des sortants d'école.

Le Gouvernement ajoute en conclusion qu'il n'agit pas seul : les entreprises formatrices, les OrTras et les associations professionnelles jouent un rôle prépondérant dans la bonne marche du système de formation. Il les soutient et les encourage à maintenir une offre de formation de qualité.

Delémont, le 30 janvier 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt